

COUPES D'EUROPE CADETS/CADETTES

SAISON 2016/2017

Trois compétitions sont ouvertes à la population des cadets/cadettes pour 2017 :

- Coupe d'Europe Espagne (Fuengirola) 18 et 19 Février 2017
- Coupe d'Europe Turquie (Antalia) 04 et 05 Mars 2017
- Coupe d'Europe Portugal (Coimbra) 27 et 28 Mai 2017

CRITERES

Vous trouverez ci-dessous les critères F.F.J.D.A. pour pouvoir participer à ces coupes d'Europe :
Les ayants droit doivent répondre au moins à l'un des critères suivants, **changement de cat/poids autorisé.**

- Podium tournoi de France 2016
- Podium tournoi de France 2017
- Podium championnat de France 2016
- Podium championnat de France 2017

INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscription devront **obligatoirement se faire via l'extranet fédéral**. Pas d'e-mail. **Aucune exception ne sera faite.**

Rappel : la catégorie -0 est destinée pour l'inscription des entraîneurs

Dates limites d'inscription :

- Coupe d'Europe Espagne (Fuengirola) 18 et 19 Février 2017 – 29 janvier 2017
- Coupe d'Europe Turquie (Antalia) 04 et 05 Mars 2017 – 05 février 2017
- Coupe d'Europe Portugal (Coimbra) 27 et 28 Mai 2017 – 1^{er} mai 2017

MARCHE A SUIVRE

- A l'issue de la date limite d'inscription, la F.F.J.D.A. envoie aux clubs ou pôles sa réponse pour les athlètes inscrits et dans les critères
- les formulaires des organisateurs de la compétition devront être obligatoirement remplis par les clubs ou pôles et renvoyer à l'organisateur (hébergements, transferts aéroport, etc.)
- tous les frais sont à la charge des clubs ou pôles
- les inscriptions sur le site de la Fédération Internationale de Judo sont obligatoires. Seule la F.F.J.D.A. a les accès pour les effectuer. En raison d'un grand nombre de cartes impayées par les clubs, la F.F.J.D.A. n'avance plus le paiement des cartes à la FIJ. A chaque demande, le club devra REGLER à la F.F.J.D.A. les cartes FIJ bien en amont afin que dans le cas d'un virement, la fédération s'assure du règlement de celle-ci. Toute carte commandée ne sera pas remboursée
- si un athlète ne participe plus à la compétition pour laquelle il a été engagé, le club ou pôle doit obligatoirement en informer la fédération ET l'organisateur dans les meilleurs délais.
- les dossiers d'inscription sont disponibles sur les sites de la FIJ, UEJ ou F.F.J.D.A.
- les dossards sont obligatoires selon la réglementation de la Fédération Internationale de Judo. Il vous appartient de les commander via le site : <http://www.ijfbacknumber.com/> ou <http://www.mybacknumber.com>. Sans ces dossards, les athlètes ne pourront pas participer.